
COMBRET - CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2021

A l'ordre du jour de ce conseil :

- Délibération pour l'attribution de la mission réglementaire de Sécurité et Protection de la Santé (SPS) pour le chantier d'aménagement d'un espace public aux ruines dites « Outzen » et sécurisation des accès au village. Après avoir sollicité 3 cabinets, et à la lecture et analyse des offres, le conseil a décidé de retenir le bureau de contrôle SOCOTEC pour un montant HT de 1 800 €.
- Délibération pour adhésion de la commune au projet MERISIER porté par le Parc Naturel Régional des Grands Causses. En effet le PNRGC a été lauréat de l'Appel à projet MERISIER, permettant d'accompagner prioritairement la rénovation énergétique des écoles et de bâtiments communaux. Pour Combret, cela concerne le projet de rénovation des logements dits des « instituteurs » pour y aménager 3 logements en locatif. Cette adhésion permettra une aide supplémentaire pour le financement de la maîtrise d'œuvre (frais d'architecte).
- Délibération de modification du tarif assainissement. Cela concerne les logements raccordés à l'assainissement collectif du village (station d'épuration), facturé avec la facture d'eau par le Syndicat SIAEP et reversé ensuite à la commune pour le financement de la maintenance et de l'entretien de la station d'épuration du village. Au vu du coût de l'entretien et considérant que la dernière révision du tarif date de 2017, le conseil a décidé de modifier les tarifs comme suit : 70 € pour la part fixe (augmentation de 5 €) et 1.05 €/m³ d'eau consommé (augmentation de 0.20 €/m³). Comparé aux communes avoisinantes, ce tarif est dans la moyenne de ce qui se pratique. Il est rappelé en séance que le budget assainissement lié à la station d'épuration du village restera déficitaire, les recettes ne permettant pas de couvrir toutes les dépenses d'entretien et de maintenance ;
- Délibération pour fixer le montant du loyer pour le deuxième appartement situé dans le bâtiment récemment acquis par la mairie, rue du Serre, à côté de l'ancien presbytère. Suite à la demande de la SAS Les Eleveurs du Rougier, localisé sur notre territoire, pour la mise à disposition de bureau pour leur activité, il a été proposé de mettre en location le logement de type T3, situé au-dessus du logement actuellement loué. Le conseil approuve la mise en location du logement pour le compte de la SAS Les Eleveurs du Rougier pour un loyer hors charges de 380 euros par mois, ceci à compter du 1^{er} novembre 2021.

En questions diverses :

Concernant l'opération « cœur de village » aménagement d'espaces publics et sécurité, une réunion de lancement du chantier aura lieu le 22 octobre à 14 h à Combret. Les travaux devraient commencer début novembre.

Le projet de salle polyvalente suit son cours. Il a été demandé à Aveyron Ingénierie d'effectuer un premier chiffrage et une projection de la salle polyvalente sur divers emplacements à proximité du village, en intégrant des aménagements paysagers et des équipements de loisirs. Une réunion est prévue fin octobre avec les associations du village pour finaliser l'étude des besoins en terme de locaux et de matériels.

Les travaux pour la fibre sont prévus dans le village en fin d'année, et ensuite dans la commune. Une circulation sera alternée au niveau du pont sera mise en place durant ces travaux. Les riverains et usagers seront informés lorsque la date sera fixée.

Une réunion avec le Parc Naturel Régional des Grands Causses s'est déroulée le 21 septembre pour la table d'interprétation qui elle sera située au-dessus des ruines dites « OUTZEN » en haut du village. La mairie prévoit de refaire le totem d'informations situé sur la place du château, il est prévu d'en mettre un second en bas du village. Les panneaux d'interprétation situés dans le village seront renouvelés.

Un courrier va être envoyé aux habitants ayant des bâtiments situés en zone inondable, ils auront, s'ils le souhaitent, la possibilité de faire installer des batardeaux avec subvention du Parc Régional.

Une annonce sera passée pour la mise en location du logement communal à coté presbytère, suite au départ de la locataire actuel.